

Initiatives ministérielles

la Communauté économique européenne, si le professeur Worley a raison, et des États-Unis, qui ont juré publiquement de supprimer l'article 11, et des 11 ou 12 pays du groupe de Cairns, notre position n'est pas forte.

Je ne veux pas dire que nous ne voulons pas que le gouvernement réussisse, parce qu'il serait désastreux de perdre des industries aussi dynamiques, efficaces et viables que celles de la volaille et du lait. Si nous perdions ces négociations, nous ferions face à des demandes de soutien financier de la part de ce secteur semblables à celles que nous recevons, cette année, des secteurs des grains, des oléagineux et du maïs.

Ce projet de loi apporte certaines améliorations. Il semble bon sur papier, mais les coûts que les producteurs doivent payer augmentent considérablement au moment où, pour emprunter, ils ne peuvent même pas donner en garantie la valeur de leurs fermes, mais seulement celle de leurs récoltes. Beaucoup d'agriculteurs ne pourront pas supporter la hausse considérable des primes qui augmenteront de 60 p. 100 dans certains cas et même plus, dans d'autres cas.

Nous voulons que le gouvernement agisse immédiatement pour lutter contre la crise de l'endettement et du financement agricole, parce que l'avenir et la viabilité de notre industrie sont en jeu. Nous savons que nous nous opposons ainsi au livre vert du gouvernement qui propose essentiellement de supprimer les programmes de soutien et d'ouvrir toute grande l'industrie aux marchés internationaux. Nous pensons que le gouvernement devrait assurer la survie d'une industrie qui fera face à de graves difficultés, cette année. Cette industrie est concurrentielle, mais le problème est de faire face à la communauté internationale, aux subventions massives des États-Unis et de la Communauté économique européenne. Il est essentiel de situer ce problème dans un contexte mondial. Aurons-nous une industrie agricole viable qui fournira une production alimentaire efficace à notre pays et qui fera vivre des collectivités rurales dynamiques et efficaces essentielles au bien-être du Canada?

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-48, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-récolte. Pour mieux étoffer mon propos, je voudrais prendre quelques instants des 20 minutes qui me sont allouées pour passer en revue certains événements internationaux qui ont influé sur la production

céréalière dans le monde, et dont les répercussions se sont fait sentir auprès des agriculteurs des Prairies, c'est-à-dire au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et dans le nord de la Colombie-Britannique, ainsi que dans le centre du Canada et dans la région de l'Atlantique. Tous les céréaliculteurs canadiens ont fait les frais de la guerre commerciale que se livrent les deux grandes puissances économiques, la Communauté économique européenne et les États-Unis d'Amérique.

Toutes les guerres ont leur raison particulière. Cette guerre commerciale porte, en l'occurrence, sur le droit de produire du grain destiné à l'exportation, les Américains se considérant comme les principaux exportateurs, quitte à laisser aux autres pays une plus petite part de ce marché. En fait, ils estiment que les Européens n'ont pas à intervenir sur le marché international du blé. Cette attitude remonte à l'échec des derniers pourparlers sur le commerce du blé, lorsque les pays exportateurs ont tenté de fixer un prix minimum en deçà duquel les parties convenaient de ne pas mettre leur produit en marché.

Le régime des prix minimum est en vigueur depuis passablement longtemps déjà et parfois il a fonctionné, parfois non. Quand l'offre de blé était très élevée, il est souvent arrivé que certains pays n'en respectent pas les dispositions.

Selon le Canada, c'était souvent le cas des États-Unis. Ils trouvaient le moyen d'offrir des céréales d'une certaine qualité et d'un certain type en deçà du prix minimum établi, et ils finissaient ainsi par perturber le cours du blé dans le monde. Si j'ai bonne mémoire, chaque fois que le Canada a tenté de tenir ses engagements dans le cadre de l'Accord international sur le blé, il a très peu vendu de blé parce qu'il voulait justement en respecter les règles.

Je soulève cette question parce que nous avons fait les frais, pendant pratiquement toute la dernière décennie, en tout cas, depuis six ou huit ans, de l'envenimement constant de ce conflit que se livrent Européens et Américains pour savoir qui devrait avoir le droit de vendre des céréales. La situation s'est nettement détériorée en 1985, avec l'introduction, aux États-Unis, d'une législation agricole qui renfermait non seulement la pléthore de subventions qui est endémique dans le système agricole américain, mais également d'autres incitatifs à l'exportation, notamment le Programme de stimulation des exportations en vertu duquel les céréaliculteurs américains